



Agence des services frontaliers du Canada

2023-2024

Plan ministériel

L'honorable Marco E. L. Mendicino, C.P., député
Ministre de la Sécurité publique

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de la Sécurité publique, 2023

Numéro de catalogue PS35-8F-PDF
ISSN 2371-7513

Ce document est diffusé sur le site Web de l'Agence des services frontaliers du Canada au <http://www.cbsa-asfc.gc.ca>

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Also available in English under the title: 2023–24 Departmental Plan

Table des matières

De la part du ministre.....	1
Aperçu de nos plans	3
Responsabilités essentielles : résultats et ressources prévus et principaux risques	9
Gestion de la frontière	9
Exécution de la loi à la frontière	23
Services internes : résultats prévus.....	31
Dépenses et ressources humaines prévues.....	35
Dépenses prévues	35
Ressources humaines prévues.....	38
Budget des dépenses par crédit voté.....	38
État des résultats condensé prospectif.....	38
Renseignements ministériels	41
Profil organisationnel	41
Raison d’être, mandat et rôle : composition et responsabilités.....	41
Contexte opérationnel.....	41
Cadre de présentation de rapports.....	41
Renseignements connexes sur le répertoire des programmes.....	43
Tableaux de renseignements supplémentaires	43
Dépenses fiscales fédérales	44
Coordonnées de l’organisation	44
Annexe : définitions	45
Notes en fin d’ouvrage.....	49

De la part du ministre

À titre de ministre de la Sécurité publique, j'ai le plaisir de présenter au Parlement le Plan ministériel de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) pour l'exercice 2023-2024.

Alors qu'on maintient le cap sur la reprise après la pandémie de COVID-19, l'ASFC demeure résolue à protéger la santé, la sûreté et la sécurité de nos collectivités et de notre économie, tout en maintenant une gestion frontalière ferme et souple. Avec la levée des mesures frontalières liées à la COVID-19 en date d'octobre 2022,

l'Agence continuera de soutenir les efforts de reprise après la pandémie au cours de la prochaine année. L'ASFC réoriente ses activités pour gérer les tendances de voyage et de commerce après la pandémie, tout en maintenant l'état de préparation opérationnelle afin de faire face à de possibles variants préoccupants de la COVID-19 à l'avenir.

Conformément à son programme de transformation, l'ASFC fera progresser sa vision pour la frontière de l'avenir, tout en intégrant les leçons tirées de la pandémie et en tenant compte des tendances mondiales en matière de voyages et de commerce. L'Agence se penche sur des manières d'optimiser ses services et de les rendre numériques, y compris en mettant au point la technologie sans contact et les outils libre-service, afin de simplifier le passage à la frontière, de réduire les interactions physiques et d'assurer la libre circulation des voyageurs et des marchandises légitimes à la frontière. L'Agence fait également progresser le projet de Gestion des cotisations et des recettes de l'ASFC (GCRA) visant à transformer la perception des droits et des taxes sur les marchandises importées. En outre, afin de renforcer la responsabilisation en matière d'exécution de la loi, la transparence et la confiance du public, le gouvernement donne suite à sa promesse d'établir un organisme d'examen indépendant pour l'ASFC.

L'Agence continuera de prendre des mesures pour lutter contre la circulation transfrontalière d'armes à feu et de drogues illicites. De plus, l'ASFC poursuit ses efforts en collaboration avec des partenaires clés par l'entremise du Groupe de travail sur le passage transfrontalier d'armes à feu, qui vise à prévenir le trafic d'armes à feu illicites et à perturber le crime organisé, tandis que le Bureau national du renseignement sur les armes à feu et le Centre national de ciblage appuient les interceptions d'armes à feu aux points d'entrée dans l'ensemble du pays. Par ailleurs, l'Agence renforce sa capacité à intercepter des substances illégales aux points d'entrée et à prendre les mesures d'exécution de la loi appropriées en donnant aux agents des outils d'évaluation du risque, de détection et d'exécution de la loi.

Afin d'améliorer l'intégrité du système d'immigration du Canada, l'ASFC poursuivra ses efforts en vue d'accroître l'efficacité du Programme de filtrage pour la sécurité nationale et des opérations de renvoi des personnes interdites de territoire, tout en travaillant en étroite



collaboration avec ses partenaires fédéraux pour assurer une approche coordonnée de la migration irrégulière. L'ASFC évalue activement son cadre en matière de détention liée à l'immigration. L'Agence s'engage à améliorer les solutions de rechange à la détention et à limiter les motifs pour lesquels les individus sont détenus. L'Agence travaille avec le gouvernement du Canada pour trouver des solutions de rechange aux prisons provinciales et répondre adéquatement aux problèmes de santé mentale. En outre, conformément aux obligations humanitaires du Canada, l'Agence continuera de soutenir les engagements en matière de réinstallation des réfugiés de l'Afghanistan, ainsi que les mesures en matière d'immigration pour les personnes touchées par le conflit en Ukraine.

D'un point de vue économique, l'ASFC poursuivra ses efforts visant à soutenir l'économie canadienne au moyen de processus frontaliers simplifiés afin de traiter plus efficacement les grands volumes de trafic commercial, améliorant ainsi la prévisibilité et la conformité à la frontière. De plus, l'Agence continuera de mener des enquêtes sur les droits antidumping et compensateurs pour se prémunir contre les pratiques commerciales déloyales, tout en maintenant ses interactions avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) pour mener des enquêtes sur les risques et intercepter les expéditions de marchandises présumées avoir été fabriquées par du travail forcé.

Tout en continuant à perfectionner ses pratiques internes et sa culture en milieu de travail, l'ASFC mettra de l'avant un éventail d'initiatives visant à favoriser un milieu de travail sain et respectueux, exempt de harcèlement et de discrimination, et à constituer un effectif diversifié qui fait état de la population canadienne. L'Agence continuera également à prendre des mesures en vue de favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones en déployant de nombreux efforts pour s'assurer que la culture, les intérêts et les enjeux autochtones sont pris en considération dans les activités quotidiennes de l'ASFC.

Je suis fier d'agir à titre de ministre responsable de l'ASFC et je suis fermement convaincu que, cette année encore, l'Agence répondra aux attentes des Canadiens et des Canadiennes.

L'honorable Marco E. L. Mendicino, C.P., député
Ministre de la Sécurité publique

Aperçu de nos plans

L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) évolue dans un environnement de travail actif 24 heures sur 24, sept jours sur sept, qui est complexe et dynamique et dans lequel elle doit réagir aux menaces émergentes et aux tendances mondiales tout en demeurant ferme et vigilante dans son engagement à protéger la sécurité de la population, de l'économie et des infrastructures du Canada. Pour remplir son mandat, l'ASFC s'efforce d'être proactive, de s'adapter et d'innover en répondant à un environnement opérationnel qui évolue sans cesse, en modernisant ses capacités technologiques et en mobilisant ses ressources pour améliorer l'intégrité de nos frontières et de nos collectivités.

Tout au long de l'évolution de la situation liée à la pandémie de COVID-19, l'ASFC a maintenu une gestion solide et efficace de la frontière afin de soutenir les échanges et le commerce, d'encourager les voyageurs à respecter les mesures frontalières et de fournir des renseignements à jour au public. La réponse de l'ASFC à cette situation a permis de protéger les chaînes d'approvisionnement essentielles, d'atténuer le risque d'importation et de transmission du virus, et de renforcer la capacité du Canada à relever les défis liés à la pandémie. Avec la levée des mesures frontalières en lien avec la COVID-19 le 1^{er} octobre 2022, l'ASFC continuera à travailler avec ses partenaires clés au cours de l'année à venir pour soutenir les efforts de rétablissement après la pandémie, notamment en mettant l'accent sur la capacité opérationnelle à gérer les tendances post-pandémiques en matière de voyages et d'échanges commerciaux.

La vision de l'ASFC pour la frontière de l'avenir est d'utiliser des technologies novatrices pour le traitement frontalier, de réduire le besoin d'interactions physiques ainsi que de faciliter la circulation transfrontalière des voyages et des échanges légitimes. L'ASFC tire parti de ses partenariats dans le cadre des forums du Groupe des cinq sur la frontière et du Groupe des cinq pour les migrations (B5/M5), y compris la collaboration continue avec ses homologues des États-Unis. L'objectif est d'assurer une approche internationale coordonnée qui intègre les leçons tirées de la pandémie et tient compte des tendances mondiales en matière de voyage et de migration. En particulier, l'ASFC, par l'intermédiaire de l'initiative de la Modernisation des programmes pour les voyageurs, vise à améliorer et à accroître les solutions de traitement à la frontière. Cela lui permet de maintenir le rythme et de travailler efficacement avec d'autres pays qui adoptent des approches similaires de gestion de leurs frontières, tout en comblant les attentes des voyageurs et des intervenants qui souhaitent une expérience efficace à la frontière.

Par exemple, bien que l'obligation de soumettre des renseignements médicaux au moyen d'ArriveCAN ait été éliminée, les voyageurs peuvent gagner du temps dans certains aéroports en utilisant la fonction facultative de Déclaration de l'ASFC faite à l'avance dans ArriveCAN pour soumettre leurs renseignements relatifs aux douanes et à l'immigration avant leur arrivée. Des voies express réservées aux voyageurs qui utilisent cette fonction sont actuellement offertes aux aéroports internationaux de Toronto Pearson, de Vancouver, de Montréal-Trudeau, d'Halifax, de

Québec et de Winnipeg. Il est prévu de les offrir également aux aéroports internationaux de Calgary, d'Edmonton, d'Ottawa et de Toronto (Billy Bishop). De plus, l'Agence prévoit d'entreprendre une validation de principe de la Déclaration de l'ASFC faite à l'avance en mode routier, qui serait offerte aux voyageurs canadiens et américains utilisant cette fonction avant leur arrivée à certains points d'entrée terrestres.

Afin de préserver davantage l'intégrité des frontières canadiennes, l'ASFC continuera de travailler à prévenir l'utilisation de documents de voyage frauduleux pour entrer au Canada. L'Agence collaborera notamment avec des partenaires clés par l'entremise de son Centre national des documents afin de découvrir les tendances actuelles en matière de production et d'utilisation de tels documents. De plus, d'un point de vue économique, l'ASFC poursuivra ses efforts pour soutenir l'économie canadienne en simplifiant les processus frontaliers. Ainsi, l'Agence pourra traiter plus efficacement les grands volumes de trafic commercial, ce qui améliorera la prévisibilité et la conformité à la frontière. Elle concentrera également ses efforts pour mener des enquêtes antidumping et compensatoires au moyen de son administration de la *Loi sur les mesures spéciales d'importation* (LMSI) afin de se prémunir contre les pratiques commerciales déloyales, de défendre les producteurs nationaux et de protéger les emplois canadiens.

En ce qui a trait à l'effectif, le bien-être physique et mental des employés de l'ASFC est primordial. Celle-ci s'engage à prendre soin des employés touchés par la pandémie et à assurer un retour au travail en toute sécurité, tout en renforçant la culture du lieu de travail. Il s'agira notamment d'organiser des séances de communication avec les hauts dirigeants, d'effectuer des contrôles fréquents du pouls et de répondre aux commentaires des employés afin que l'ASFC puisse continuer à donner le meilleur d'elle-même. L'Agence a également fait le bilan des répercussions sur ses pratiques internes, incluant la mise en œuvre d'un modèle de travail hybride afin de tirer parti de meilleures méthodes de travail pendant la pandémie et dans l'avenir.

Les pages suivantes fournissent des détails sur les résultats prévus par l'ASFC pour 2023-2024, qui englobent ses principales responsabilités en matière de gestion frontalière et d'exécution de la loi à la frontière, ainsi que les efforts en cours pour améliorer ses services internes.

Gestion de la frontière

- Combattre le trafic d'armes à feu et de drogues illicites grâce à des efforts conjoints avec les partenaires chargés de l'application de la loi, à des outils améliorés de détection et d'examen ainsi qu'à des programmes de formation pour les agents et les chiens détecteurs.
- Améliorer les processus de contrôle de sécurité en matière d'immigration afin de cerner les personnes interdites de territoire qui cherchent à entrer au Canada, y compris les efforts déployés dans le cadre du projet d'automatisation du contrôle de sécurité.

- Renforcer les capacités de renseignement et d'exécution de la loi, en mettant l'accent sur la traite des êtres humains et les consultants en immigration frauduleux, afin d'identifier les personnes vulnérables et les pistes pour les enquêtes criminelles.
- Faire progresser la vision de l'ASFC pour la frontière de l'avenir, y compris une série pluriannuelle d'initiatives de Modernisation des programmes pour les voyageurs afin d'améliorer l'infrastructure et les processus aux points d'entrée du Canada.
- Saisir les occasions d'effectuer des opérations de prédédouanement dans les volets des voyageurs et du commerce afin de faciliter la circulation transfrontalière des personnes et des marchandises légitimes le plus tôt possible dans le continuum des voyages et des échanges.
- S'attaquer à l'augmentation continue des volumes de commerce électronique au moyen de la stratégie douanière en matière de commerce électronique de l'ASFC, y compris le traitement automatisé dans le volet des envois de faible valeur par messagerie.
- En vertu des pouvoirs existants, mener des enquêtes sur les risques et intercepter les expéditions de marchandises qui auraient été fabriquées avec du travail forcé, sur la base de rapports d'évaluation d'EDSC des tuyaux et des allégations reçues du public.
- Poursuivre les efforts visant à transformer la perception des droits et des taxes sur les marchandises importées en mettant en œuvre la version 2 du projet de Gestion des cotisations et des recettes de l'ASFC (GCRA).
- Mettre l'accent sur l'expansion de la capacité des centres d'inscription NEXUS, tout en faisant progresser les exigences du programme nécessaires pour déployer des portes électroniques NEXUS supplémentaires dans l'ensemble du pays afin de faciliter l'expérience frontalière pour les voyageurs fiables.
- Poursuivre le projet de couloir sécurisé et d'amélioration des voies commerciales pour faciliter l'expérience frontalière des négociants fiables.
- Améliorer les fonctions de recrutement, de formation et de perfectionnement des agents dans le cadre des efforts continus visant à renforcer la main-d'œuvre de première ligne de l'ASFC, notamment en mettant l'accent sur l'équité en matière d'emploi et les groupes en quête d'équité.
- Poursuivre le Projet du pont international Gordie-Howe et le Projet des postes frontaliers terrestres dans le but de moderniser l'infrastructure frontalière de l'Agence.
- Poursuivre les efforts dans la Stratégie et le cadre relatifs aux autochtones de l'Agence pour avancer sur la voie de la réconciliation.

- Soutenir les efforts menés par Sécurité publique Canada pour établir la Commission d'examen et de traitement des plaintes du public (CETPP) en tant qu'organisme de révision indépendant de l'ASFC.

Exécution de la loi à la frontière

- Faire progresser le programme d'action de l'Agence grâce à des travaux continus sur une série d'initiatives pluriannuelles axées sur la facilitation de l'immigration et une application équilibrée de la loi.
- Poursuivre les engagements pris dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes grâce à des efforts visant à évaluer les cadres législatifs et réglementaires existants, tout en veillant à ce que des mesures de protection adéquates soient prises pour les victimes.
- Continuer à soutenir la réinstallation des réfugiés d'Afghanistan, ainsi que les mesures d'immigration pour les personnes touchées par le conflit en Ukraine, conformément aux engagements du gouvernement et aux obligations humanitaires du Canada.
- Concentrer les ressources d'enquête sur les cas d'immigration à haut risque, la criminalité et la sécurité nationale étant priorisées, tout en faisant progresser les efforts avec ses partenaires fédéraux pour améliorer la coordination opérationnelle sur la migration irrégulière et le système de détermination du statut de réfugié au Canada.
- Poursuivre les efforts visant à améliorer le système de détention de l'immigration du Canada conformément au Cadre national en matière de détention liée à l'immigration, tout en veillant à ce que la détention soit utilisée comme mesure de dernier recours et à ce que des solutions de rechange à la détention soient envisagées systématiquement.
- Poursuivre les efforts visant à améliorer les opérations de renvoi des personnes interdites de territoire, notamment en utilisant un modèle de triage national, en donnant la priorité aux renvois hautement prioritaires et en exploitant la ligne d'aide aux renvois pour encourager davantage de renvois volontaires.
- Continuer à appliquer la désignation du régime iranien au titre de l'alinéa 35(1)b) de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) afin de cerner et d'intercepter les hauts fonctionnaires qui sont interdits de territoire au Canada.

Services internes

- Poursuivre les efforts visant à promouvoir le bien-être des employés au moyen du cadre pour un milieu de travail respectueux et de la stratégie de mieux-être de l'Agence.
- Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action sur l'équité en matière d'emploi, la diversité et l'inclusion, du Plan d'action sur les langues officielles, de la Stratégie pour un effectif autochtone, de la Stratégie de lutte contre le racisme, et du Plan sur l'accessibilité de l'Agence afin de promouvoir la représentation des groupes en quête d'équité à tous les niveaux.
- Poursuivre la mise en œuvre d'un modèle de travail hybride afin d'atteindre un équilibre efficace entre le travail en personne et hors site, conformément aux lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.
- Faire avancer le programme de transformation de l'Agence afin de s'assurer d'une base solide et durable, ainsi que de sa transition vers un milieu de travail numérique.
- Poursuivre la Stratégie d'analyse et de données d'entreprise de l'Agence afin de promouvoir la maîtrise des données et la prise de décisions fondées sur des preuves dans toute l'organisation.
- Continuer à fournir des communications efficaces pour soutenir les activités de l'Agence et tenir le public bien informé.

Pour de plus amples renseignements sur les plans de l'ASFC, consulter la section « [Responsabilités essentielles : résultats et ressources prévus et principaux risques](#) » du présent document.

Responsabilités essentielles : résultats et ressources prévus et principaux risques

La présente section comporte des renseignements sur les résultats et les ressources prévus par l'ASFC pour chacune de ses responsabilités fondamentales, ainsi que de l'information sur les principaux risques liés à l'atteinte de ces résultats.

Gestion de la frontière

Description

L'ASFC évalue les risques pour cerner les menaces, gère la libre circulation des voyageurs et des marchandises admissibles qui entrent au Canada, passent par le pays et en sortent, et gère la non-conformité.

Faits saillants de la planification

En 2023-2024, l'ASFC prévoit d'atteindre les résultats suivants dans le cadre de sa responsabilité principale en matière de gestion de la frontière :

Les activités de renseignement et d'évaluation des menaces et des risques de l'ASFC contribuent à la détermination, à l'atténuation et à la neutralisation des risques et des menaces pour la sécurité et la prospérité des Canadiens et du Canada

L'ASFC demeurera vigilante dans l'interception du mouvement transfrontalier des drogues illicites, y compris les précurseurs chimiques, grâce à des contrôles renforcés dans la filière postale et à des mesures de sécurité dans les zones d'examen et les installations de contrôle régionales. L'Agence continuera à fournir aux agents les outils d'évaluation des risques, de détection et d'exécution de la loi afin de renforcer la capacité d'intercepter les substances illégales aux points d'entrée et de prendre les mesures d'exécution appropriées. De plus, l'Agence continuera de collaborer avec des organismes partenaires comme la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et la Société canadienne des postes en échangeant des renseignements et de l'information pour repérer les expéditions illicites, tout en collaborant avec des partenaires internationaux pour empêcher les expéditions illicites d'atteindre le Canada.

L'ASFC continuera de lutter contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs en améliorant ses capacités de détection, notamment en élargissant l'utilisation de la technologie à rayons X pour évaluer les risques des envois dans la filière postale et en continuant de déployer des équipes maître-chien aux points d'entrée. Les efforts de formation des chiens détecteurs seront soutenus par le Centre d'expertise canine au campus principal du Collège de l'ASFC, qui a ouvert ses portes en 2022-2023. L'Agence poursuivra également le déploiement d'appareils à

rayons X portatifs et de véhicules d'examen spécialisés dans certains points d'entrée, ainsi que l'acquisition d'équipements supplémentaires d'imagerie à grande échelle. De plus, l'Agence continuera à offrir de la formation sur les techniques avancées d'examen des automobiles à la frontière terrestre afin de perfectionner les compétences des agents en matière de détection des compartiments de dissimulation.

Pour lutter contre l'importation illégale d'armes à feu, l'ASFC continuera de suivre sa stratégie en matière d'armes à feu et de collaborer avec des partenaires par l'entremise de son Groupe de travail transfrontalier sur les armes à feu. Les conclusions de l'évaluation conjointe des menaces à la frontière qui a été réalisée en 2022-2023 serviront à orienter les efforts visant à prévenir la contrebande d'armes à feu illicites, à perturber le crime organisé et à poursuivre les auteurs en justice. Le Bureau national du renseignement sur les armes à feu de l'ASFC ainsi que le Centre national de ciblage continueront d'appuyer l'échange de renseignements dans toutes les régions et les interceptions d'armes à feu aux points d'entrée. De plus, en collaboration avec la GRC, l'Agence continuera d'examiner la possibilité d'une collaboration accrue avec Interpol afin de soutenir davantage les efforts visant à prévenir l'importation illégale d'armes à feu.

Face à la menace de la peste porcine africaine, l'ASFC collabore avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) de manière rigoureuse afin de prévenir l'importation de produits alimentaires, végétaux et animaux présentant un risque élevé. Ces efforts comprennent une campagne permanente de sensibilisation du public destinée aux voyageurs et aux intervenants concernés au Canada et à l'étranger, ainsi que le déploiement d'équipes maître-chien détecteur qui sont spécialisées dans les produits alimentaires, végétaux et animaux.

Dans le contexte de son programme de ciblage des passagers aériens, l'ASFC continuera à codiriger le groupe de travail Canada-États-Unis sur le dossier passager (DP) à l'appui de l'utilisation responsable des données du DP. Dans ce rôle, l'Agence tâchera d'établir un consensus international sur l'adoption et la mise en œuvre de normes internationales fondées sur les normes et pratiques recommandées de l'Organisation de l'aviation civile internationale. De plus, afin de renforcer le programme national de sûreté aérienne, l'Agence collabore avec Sécurité publique Canada et Transports Canada à la mise en œuvre d'une solution centralisée de contrôle, de surveillance et de rapports axée sur la TI pour le Programme de protection des passagers.

Dans le contexte de l'immigration, l'ASFC continuera de réaliser des gains d'efficacité dans le programme de filtrage pour la sécurité nationale afin de cerner les personnes interdites de territoire qui cherchent à entrer au Canada, en collaboration avec ses partenaires fédéraux, notamment la GRC, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) et le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS). En particulier l'Agence fera progresser le projet d'automatisation du filtrage de sécurité, qui vise à automatiser ce processus dans le but d'accélérer le traitement des cas à faible risque et de permettre aux agents de contrôle de se

concentrer davantage sur les cas d'immigration plus complexes mettant en cause des personnes qui peuvent présenter un risque pour la sécurité nationale.

L'ASFC continuera d'améliorer ses capacités en matière de renseignement et d'exécution de la loi en mettant l'accent sur la traite des personnes et les consultants en immigration frauduleux, afin de cerner les personnes vulnérables et les pistes pour les enquêtes criminelles. L'Agence continuera également à mettre en œuvre des initiatives opérationnelles axées sur le renseignement, en collaboration avec des partenaires de la communauté du renseignement, afin de repérer et d'intercepter les acteurs constituant une menace pour la sécurité nationale (comme ceux soupçonnés d'espionnage) qui pourraient être interdits de territoire au Canada au titre de l'article 34 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR).

L'ASFC continuera de protéger le secteur financier du Canada en agissant pour prévenir le blanchiment d'argent par voie commerciale. L'Agence travaille en étroite collaboration avec des partenaires nationaux et internationaux pour détecter les cas de blanchiment d'argent par voie commerciale et les transmettre aux entités d'application de la loi compétentes.

Les voyageurs admissibles sont traités de manière efficace

L'ASFC met de l'avant une vaste gamme d'initiatives pluriannuelles de modernisation des programmes pour les voyageurs pour réaliser sa vision de la frontière de l'avenir. Dans le cadre de la modernisation des programmes pour les voyageurs, l'Agence investira dans les infrastructures et les processus aux points d'entrée du Canada, et introduira les technologies numériques et les outils libre-service qui utilisent la vérification biométrique afin d'accélérer le mouvement des voyageurs tout au long du processus de dédouanement. L'Agence s'assurera également que des mesures de protection de la vie privée sont en place pour protéger les renseignements sur les voyageurs. Les voyageurs pourront choisir des options de traitement pour simplifier leur expérience à la frontière, tandis que l'Agence sera mieux en mesure de déceler et de traiter la non-conformité des voyageurs en concentrant les ressources sur les risques plus élevés.

L'ASFC poursuit également une approche d'analyse prédictive en travaillant à la création d'un indicateur de conformité des voyageurs pour les voyageurs entrant au Canada. L'Agence souhaite ainsi introduire un modèle de conformité fondé sur le risque pour éclairer la prise de décision par les agents de première ligne lorsqu'ils déterminent si un voyageur doit être renvoyé pour un examen secondaire. Cela réduirait la probabilité de renvois de voyageurs conformes en fonction de leurs antécédents de conformité aux exigences frontalières.

Afin d'élargir davantage son offre de services numériques, l'ASFC poursuivra ses efforts pour déployer la technologie mobile permettant aux voyageurs aériens de transmettre leurs déclarations de douane et d'immigration à l'Agence avant leur arrivée, réduisant ainsi les délais de traitement à l'arrivée dans les aéroports canadiens. Cela suppose un travail continu avec les

autorités aéroportuaires pour intégrer le processus d'arrivée amélioré dans les appareils d'inspection primaire. De plus, l'Agence poursuivra le déploiement d'appareils portatifs sans fil dans les points d'entrée afin de simplifier les formalités pour les voyageurs et d'améliorer les capacités de collecte de données et d'évaluation des risques que présentent les voyageurs et les moyens de transport.

Afin d'appuyer davantage l'efficacité du traitement aux points d'entrée, l'ASFC collabore avec IRCC pour explorer la portée des services d'immigration offerts aux points d'entrée, en mettant particulièrement l'accent sur l'aller-retour à la frontière et l'accessibilité des canaux de service au Canada. L'aller-retour à la frontière est la pratique selon laquelle un étranger au Canada choisit de quitter le pays puis d'y revenir dans le seul but d'obtenir un nouveau statut migratoire à un point d'entrée.

Les voyageurs et leurs marchandises sont conformes aux lois en vigueur

L'ASFC continuera d'utiliser son programme des entrées et des sorties pour assurer la collecte systématique de données de sortie sur les voyageurs qui quittent le Canada, ce qui permettra à l'Agence de cerner les personnes qui dépassent la durée légale de leur séjour au Canada et de concentrer son attention sur les personnes présentant un risque élevé ou inconnu. La loi prévoit que les données recueillies sur les sorties doivent se limiter aux renseignements biographiques de base qui sont déjà recueillis régulièrement auprès de tous les voyageurs entrant au Canada, et des mesures de protection des renseignements personnels sont intégrées au processus d'échange de données sur les entrées et les sorties avec les partenaires fédéraux et les homologues américains.

L'ASFC demeurera vigilante pour détecter les signes de conduite avec facultés affaiblies par la drogue aux points d'entrée terrestres grâce à l'utilisation continue du test normalisé de sobriété administré sur place lorsque l'on soupçonne que le conducteur a les facultés affaiblies. L'Agence poursuivra également les plans de formation connexes et l'acquisition d'équipements supplémentaires de dépistage des drogues.

L'ASFC poursuivra ses efforts pour automatiser la déclaration des mouvements transfrontaliers d'espèces, dans le but de permettre aux voyageurs de déclarer par voie électronique l'importation ou l'exportation d'espèces et d'instruments monétaires à l'ASFC. Cette mesure vise à accroître l'efficacité globale de la déclaration et du traitement des mouvements d'espèces et du transfert des données au Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE), tout en favorisant la conformité aux exigences transfrontalières relatives aux espèces et aux instruments monétaires.

L'ASFC continuera de travailler à un projet de validation de principe pour l'établissement d'opérations frontalières terrestres canadiennes dans une installation conjointe aux États-Unis. Ce projet permettra d'évaluer la faisabilité du précontrôle canadien aux États-Unis, en vue d'appuyer les processus frontaliers de facilitation du traitement des voyageurs légitimes et de

refuser l'entrée aux personnes interdites de territoire au Canada le plus tôt possible dans le continuum de voyage.

Les marchandises et les moyens de transport commerciaux admissibles sont traités de manière efficace

Pour faire face à la croissance exponentielle des volumes de commerce électronique, l'ASFC poursuivra sa stratégie douanière en matière de commerce électronique, y compris les solutions de traitement automatisé dans le volet des expéditions de faible valeur par messagerie. L'Agence continuera également à renforcer les opérations des centres de traitement du courrier international en gérant les volumes postaux quotidiennement et pendant les périodes de pointe, tout en collaborant avec la Société canadienne des postes pour moderniser les opérations postales.

L'Agence poursuivra l'élaboration de validations de principe dans les modes aérien et ferroviaire afin d'orienter l'élargissement possible des opérations canadiennes de précontrôle du fret aux États-Unis. Le précontrôle du fret demeure une priorité pour l'Agence afin de faciliter les mouvements transfrontaliers de fret légitime le plus tôt possible dans la chaîne commerciale.

Afin de simplifier davantage le traitement dans le secteur commercial, l'ASFC poursuivra l'initiative de salle de comptoirs électronique, qui permet aux clients de soumettre certains documents commerciaux par courriel, réduisant ainsi les interactions en personne.

Les négociants respectent les lois et les exigences applicables

En vertu des pouvoirs existants, l'ASFC effectuera des enquêtes sur les risques et interceptera les expéditions de marchandises qu'on soupçonne d'avoir été fabriquées au moyen du travail forcé, sur la base des rapports d'évaluation d'EDSC des tuyaux et des allégations reçues du public.

Afin d'améliorer la capacité d'examen dans le secteur commercial, l'ASFC continuera de faire progresser les initiatives visant à équiper les installations d'examen des conteneurs maritimes de Vancouver d'une technologie d'imagerie améliorée permettant d'inspecter les conteneurs maritimes et les grands moyens de transport ciblés pour l'examen.

L'ASFC travaille avec Transports Canada sur l'examen de la modernisation des ports maritimes dans le but de contrer les menaces à la sécurité associées au crime organisé, à la contrebande et aux complots internes, tout en soutenant les priorités d'efficacité et de facilitation dans les ports maritimes du Canada par des modifications à la *Loi sur les douanes* et la création de nouvelle réglementation.

Les importateurs respectent les exigences relatives aux recettes

Dans le cadre du projet Gestion des cotisations et des recettes de l'ASFC (GCRA), l'Agence prévoit de mettre en œuvre la version 2 en 2023-2024 afin d'élargir les fonctionnalités du portail des clients de la GCRA. Une fois entièrement mise en œuvre, la GCRA renforcera la capacité de l'Agence à évaluer avec précision les droits et les taxes exigibles sur les marchandises importées en automatisant les processus nécessaires pour calculer, percevoir, gérer et déclarer les recettes, tout en permettant aux importateurs de procéder à l'autocotisation et de se conformer aux exigences commerciales du Canada.

En réponse à une récente décision du Tribunal canadien du commerce extérieur et compte tenu de l'augmentation importante de l'importation de marchandises de commerce électronique, le Budget de 2022 a modifié l'article 17 de la *Loi sur les douanes* afin de clarifier la responsabilité à l'égard des droits et taxes exigibles sur ces marchandises. Cette modification précise que lorsque des entités commerciales sont identifiées comme l'importateur officiel au moyen de documents comptables, elles partagent la responsabilité des droits et taxes exigibles avec l'importateur ou le propriétaire de ces marchandises. L'ASFC poursuivra les consultations auprès des intervenants et finalisera la planification de la mise en œuvre en vue de l'entrée en vigueur de la modification.

Les producteurs canadiens sont protégés contre les importations déloyales faisant l'objet d'un dumping ou qui sont subventionnées

L'ASFC continuera de mener des enquêtes portant sur les mesures antidumping et compensatoires en appliquant la *Loi sur les mesures spéciales d'importation* (LMSI) afin de se prémunir contre les pratiques commerciales déloyales, de défendre les producteurs nationaux et de protéger les emplois canadiens. Ces enquêtes sont menées en parallèle avec les enquêtes du Tribunal canadien du commerce extérieur sur le préjudice causé à l'industrie canadienne par le dumping et le subventionnement.

À cette fin, l'ASFC élabore un nouveau cadre stratégique anti-contournement afin d'améliorer la prévisibilité et l'efficacité de ses enquêtes sur les plaintes de l'industrie concernant le contournement injuste des obligations découlant de la LMSI. De plus, l'ASFC mettra en place un point d'accès en ligne (basé sur le Web) conformément à une exigence législative en vertu de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM). En 2023-2024, des pouvoirs seront demandés en vue de la conception d'une solution en ligne conformément à l'obligation de l'ACEUM de permettre à l'industrie de soumettre des documents d'enquête antidumping par voie électronique.

Les programmes des voyageurs et des négociants fiables améliorent l'efficacité du traitement des voyageurs et des négociants à faible risque préapprouvés

Du point de vue des voyageurs fiables, l'ASFC s'emploiera à accroître la capacité des centres d'inscription NEXUS existants, tout en offrant de nouvelles possibilités d'entrevue aux participants actuels et potentiels. L'Agence continuera de faire progresser les exigences de programme nécessaires afin de déployer d'autres portes électroniques NEXUS à travers le pays. Déjà en place à plusieurs emplacements terrestres, les portes électroniques NEXUS permettent à l'ASFC de traiter les voyageurs NEXUS à distance à partir d'un centre de commande situé au point d'entrée. La souplesse opérationnelle pour traiter des volumes accrus de voyageurs en sera améliorée et le passage des voyageurs à faible risque sera simplifié.

Dans le cadre du projet de couloir sécurisé et d'amélioration des voies commerciales, l'ASFC continuera d'étendre la technologie pour accélérer le passage commercial des commerçants de confiance. Cela améliorera l'efficacité et l'intégrité du traitement, tout en réduisant les interactions physiques aux points d'entrée commerciaux à volume élevé.

Les voyageurs et les négociants ont accès à des mécanismes de recours en temps utile

Le programme de recours fournit aux voyageurs et aux entreprises un mécanisme accessible leur permettant de demander un examen impartial des décisions de l'ASFC, ainsi que de faire part de leurs commentaires ou de leurs plaintes, conformément aux politiques et aux lois appliquées par l'ASFC. L'Agence continue d'améliorer son programme de recours en apportant des améliorations continues aux processus opérationnels et aux communications avec les clients au moyen d'un portail sécurisé, tout en poursuivant les activités de préparation opérationnelle pour soutenir la mise en œuvre par l'Agence du projet de la GCRA ainsi que la promesse du gouvernement de créer un organisme de contrôle indépendant pour l'ASFC.

Autres initiatives de gestion frontalière

L'ASFC continuera d'améliorer le recrutement, la formation et le perfectionnement des agents dans le cadre des efforts continus visant à renforcer son effectif. En particulier, l'Agence poursuivra la mise en œuvre de sa stratégie et de son plan d'action pour le recrutement et la sensibilisation des agents nationaux de 2022 à 2025 afin d'améliorer les efforts de recrutement et de maintien en poste grâce à un environnement inclusif et diversifié. L'accent est mis sur l'équité en matière d'emploi et sur les groupes en quête d'équité, ainsi que sur les efforts visant à mieux harmoniser le placement des recrues avec les besoins opérationnels de l'Agence et les exigences en matière de langues officielles afin d'améliorer la satisfaction au travail et la productivité. De plus, l'Agence élaborera une feuille de route triennale en vue d'examiner et de moderniser le Programme de constitution des forces, y compris des voies pour le cheminement des carrières et le perfectionnement des talents dans le cadre de la stratégie plus large visant à assurer la durabilité du programme en répondant aux besoins opérationnels à venir de l'ASFC.

Dans le cadre de ses efforts visant à renforcer son infrastructure, l'ASFC continuera de collaborer avec l'Administration du pont Windsor-Detroit dans le cadre du projet du pont international Gordie-Howe. L'Agence souhaite ainsi faire progresser l'approvisionnement, l'aménagement et la dotation en personnel du point d'entrée canadien, en vue d'assurer une installation moderne et à la fine pointe de la technologie. L'Agence poursuivra également le Projet des postes frontaliers terrestres, qui vise à reconstruire 24 points d'entrée terrestres au cours des prochaines années, alors que de multiples processus de conception et des activités de mobilisation des intervenants en cours.

À l'appui des engagements du gouvernement à l'égard de la réconciliation avec les peuples autochtones, l'ASFC continuera d'être guidée par son cadre et sa stratégie pour les Autochtones afin de veiller à ce que la culture, les intérêts et les enjeux des Autochtones soient pris en compte dans ses activités. Plus particulièrement, l'Agence :

- continuera d'appuyer la mise en œuvre par le gouvernement de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*;
- poursuivra la mise en œuvre du plan d'action *Unis dans la diversité : une voie vers la réconciliation* et la *Politique sur la relation de l'Agence avec les peuples autochtones*;
- continuera de travailler en collaboration avec les partenaires autochtones, les autres ministères et les homologues internationaux afin de résoudre les problèmes liés au passage de la frontière par les Autochtones et de répondre aux préoccupations liées à la mobilité des titulaires de droits ancestraux;
- poursuivra l'élaboration de processus, d'outils et de conseils pour favoriser un engagement respectueux et réfléchi de nation à nation, entre les Inuit et la Couronne et de gouvernement à gouvernement avec les Premières Nations, les Métis et les Inuits, tout en procédant à des examens de politiques et à des analyses de traités axés sur les Autochtones, en vue de mettre en œuvre les obligations de consultation et de mobilisation;
- continuera à fournir au personnel de première ligne des outils et des conseils pour servir les clients autochtones de manière éclairée et impartiale, tout en apportant un soutien supplémentaire lors d'événements exceptionnels tels que les Jeux autochtones d'Amérique du Nord et le rapatriement transfrontalier d'objets et de biens sacrés autochtones;
- poursuivra le renforcement de la sensibilisation à la culture autochtone dans l'ensemble de l'Agence, notamment par l'élaboration conjointe d'une formation culturelle avec les communautés autochtones, la mise en œuvre d'un portail d'apprentissage autochtone et la

création d'une salle des Aînés et d'espaces de réflexion autochtones pour améliorer les pratiques d'apprentissage au campus principal du Collège de l'ASFC;

- continuera à utiliser le programme de formation autochtone de l'Agence pour intégrer le soutien à la formation pour les initiatives autochtones afin de promouvoir les connaissances fondamentales autochtones à l'échelle de l'Agence et de fournir un soutien culturel pour les secteurs spécialisés;
- continuera à diriger la communauté de pratique sur la formation et le perfectionnement des Autochtones à l'échelle du gouvernement afin de cultiver les partenariats et les pratiques exemplaires.

Analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) pour la gestion de la frontière

L'ASFC continuera d'améliorer ses pratiques de gouvernance et de collecte de données relatives à l'ACS Plus, d'appliquer l'optique de l'ACS Plus afin d'éclairer les décisions relatives aux politiques et aux programmes qui ont une incidence sur la prestation des services, et de perfectionner sa littératie organisationnelle en matière de données et de soutenir l'amélioration des données de l'ACS Plus à l'avenir. L'Agence continuera également de mettre en œuvre les *Orientations stratégiques pour moderniser les pratiques du gouvernement du Canada en matière d'information relative au sexe et au genre* pour faire en sorte que ses services soient conçus et offerts de manière à inclure tous les genres.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le tableau de renseignements supplémentaires au sujet de l'ACS Plus sur le [site Web](#) de l'Agence.

Programme de développement durable à l'horizon 2030 et objectifs de développement durable des Nations Unies

L'ASFC continuera de travailler à l'atteinte de ses objectifs ambitieux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de résilience aux changements climatiques et de création d'un environnement de travail sain et sécuritaire. Conformément à la Stratégie fédérale de développement durable 2022-2026 et à l'appui du Programme 2030 des Nations Unies pour le développement durable, la Stratégie ministérielle de développement durable 2023-2027 de l'ASFC sera axée sur les principaux indicateurs de durabilité économique, sociale et environnementale. La stratégie de 2023-2027 sera disponible sur le [site Web](#) de l'Agence d'ici novembre 2023.

Innovation dans la gestion de la frontière

L'ASFC vise une gamme d'initiatives dans le cadre de sa responsabilité principale de gestion de la frontière. Voici quelques exemples :

- **Déclaration de l'ASFC faite à l'avance** – L'ASFC utilise des applications Web et mobiles pour permettre aux voyageurs aériens dans certains aéroports et points d'entrée terrestres de soumettre des déclarations à l'avance qui peuvent être confirmées à l'arrivée au Canada, ce qui simplifie le traitement et réduit les points de contact.
- **Indicateur de conformité des voyageurs** – L'ASFC poursuit une approche d'analyse prédictive en travaillant à la création d'un indicateur de conformité des voyageurs pour les voyageurs entrant au Canada. L'Agence souhaite ainsi introduire un modèle de conformité fondé sur le risque pour éclairer la prise de décision par les agents de première ligne lorsqu'ils déterminent si un voyageur doit être renvoyé pour un examen secondaire. Cela réduirait probabilité de renvois de voyageurs conformes en fonction de leurs antécédents de conformité aux exigences frontalières.
- **Simulations de formation** – Dans le cadre du Programme de formation de base des agents, l'ASFC expérimente la technologie de la réalité virtuelle pour effectuer des simulations liées à la frontière pour les recrues du campus principal du Collège de l'ASFC qui pourraient servir de base à une formation fondée sur des scénarios dans divers contextes opérationnels.
- **Mise en réseau de la technologie frontalière** – L'ASFC s'efforce d'améliorer la connectivité et le réseautage entre ses appareils de technologie de détection afin d'améliorer la circulation de l'information et l'accès centralisé.
- **Évaluation des risques avant le départ** – Le Centre national de ciblage de l'ASFC collabore avec les agents de liaison à l'étranger pour repousser la frontière en utilisant des données pour évaluer les risques des voyageurs le plus tôt possible.
- **Modernisation de la plateforme numérique** – L'ASFC contribue à l'initiative pluriannuelle de modernisation de la plateforme numérique dirigée par IRCC, qui vise à remplacer graduellement l'ancien Système mondial de gestion des cas par une nouvelle plateforme qui transformera les capacités opérationnelles et la prestation des services dans tout le continuum de l'immigration.

Principaux risques liés à la gestion de la frontière

Dans le cadre de sa responsabilité essentielle de gestion de la frontière, l'ASFC continue de faire face à un environnement de risque en évolution rapide. À la suite de l'assouplissement et de la

levée des mesures frontalières liées à la COVID-19, les volumes de voyage poursuivront leur remontée vers les niveaux d'avant la pandémie, et l'Agence continuera de se concentrer sur ses initiatives de modernisation frontalière pour améliorer l'efficacité du traitement et l'agilité opérationnelle.

De plus, la pandémie de COVID-19 a bouleversé le paysage économique pour l'avenir prévisible. Par exemple, les tendances commerciales changent considérablement en raison d'un protectionnisme accru, ce qui peut avoir une incidence sur l'affectation des ressources aux points d'entrée, tandis que les efforts de recrutement peuvent être touchés par une compétitivité accrue sur le marché du travail. L'Agence s'adapte à ce paysage changeant en identifiant les lacunes en matière de compétences et en adoptant de nouveaux processus de dotation, tout en mettant en œuvre et en améliorant les programmes de perfectionnement. Cela devrait avoir un impact positif sur la capacité de l'Agence à gérer des volumes croissants et des changements durables dans le continuum des voyages et des échanges commerciaux.

Résultats prévus pour la gestion de la frontière

Pour la responsabilité essentielle de l'ASFC en matière de gestion de la frontière, le tableau ci-dessous présente les résultats prévus, les indicateurs de résultats, les cibles et les dates d'atteinte des cibles pour l'exercice 2023-2024, ainsi que les résultats réels des trois derniers exercices pour lesquels des résultats réels sont disponibles.

Résultat ministériel	Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel 2019-2020	Résultat réel 2020-2021	Résultat réel 2021-2022
Les activités de renseignement, de menace et d'évaluation des risques de l'ASFC contribuent à la détermination, à l'atténuation et à la neutralisation des risques et des menaces pour la sécurité et la prospérité des Canadiens et du Canada	Pourcentage de voyageurs aériens ciblés pour examen qui ont mené à un résultat attendu	Au moins 16 %	Mars 2024	s. o. (adoption en 2020-2021)	10,33 %	21,8 %
	Pourcentage de fret maritime et aérien ciblé pour examen qui a mené à un résultat attendu	Au moins 0,5 %	Mars 2024	s. o. (adoption en 2020-2021)	0,5 %	0,58 %
	Pourcentage de recommandations d'admissibilité fournies/réalisées conformément aux normes de service pertinentes	Au moins 80 %	Mars 2024	s. o. (adoption en 2022-2023)	s. o. (adoption en 2022-2023)	s. o. (adoption en 2022-2023)
Les voyageurs admissibles sont traités de manière efficace	Pourcentage du temps où l'ASFC satisfait à la norme de service concernant les temps d'attente à la frontière dans le mode routier	Au moins 95 %	Mars 2024	96,0 %	99,4 %	97 %
	Pourcentage de voyageurs utilisant les dispositifs d'inspection primaire (DIP) dans les aéroports dotés de DIP	Au moins 95 %	Mars 2024	93,2 %	89,4 %	95,2 %

	Disponibilité effective des dispositifs d'inspection primaire (DIP) en pourcentage de la disponibilité prévue	Au moins 99 %	Mars 2024	98,0 %	99,1 %	99,7 %
Les voyageurs et leurs marchandises respectent les lois pertinentes	Pourcentage de examens de voyageurs en matière d'immigration qui ont produit un résultat (mesure d'exécution ou de facilitation)	Au moins 40 %	Mars 2024	54,2 %	71,2 %	68,4 %
	Le taux résultant d'examen sélectif des marchandises des voyageurs est 'X' fois plus élevé que le taux résultant d'examen aléatoire des marchandises des voyageurs	Au moins 10	Mars 2024	s. o. (adoption en 2020-2021)	6,2	12,2
Les marchandises et moyens de transport commerciaux admissibles font l'objet d'un traitement efficace	Pourcentage de temps que l'ASFC a respecté la norme de service du secteur commercial sur le service des temps d'attente à la frontière	Au moins 90 %	Mars 2024	99,7 %	99,4 %	97,4 %
	Pourcentage de décisions de mainlevées éligibles fourni dans les délais établis	Au moins 95 % ¹	Mars 2024	63 %	69 %	69 %
	Disponibilité réelle du guichet unique en pourcentage de la disponibilité planifiée	Au moins 99 %	Mars 2024	99,9 %	99,8 %	99,7 %
Les commerçants respectent les lois et les exigences pertinentes	Pourcentage de marchandises commerciales à risque élevé qui sont ciblées par le Centre national de ciblage (CNC) sont examinées à la frontière	Au moins 95 %	Mars 2024	95,2 %	92,4 %	91,7 %
	Pourcentage de examens commerciaux aléatoires ayant produit un résultat	Au plus 1 %	Mars 2024	0,23 %	0,18 %	0,19 %
	Pourcentage d'examens de marchandises commerciales ayant produit un résultat lié à la non-conformité contre un négociant	Au plus 1,5 %	Mars 2024	1,43 %	1,67 %	1,76 %
	Pourcentage de sanctions imposées contre des négociants représentant des cas de non-conformité persistants	Au plus 5 %	Mars 2024	35 %	16,1 %	34,4 %
Les importateurs se conforment aux exigences en matière de recettes	Pourcentage d'importateurs non conformes avec les règles de revenu	Au plus 5 %	Mars 2024	s. o. (adoption en 2022-2023)	s. o. (adoption en 2022-2023)	s. o. (adoption en 2022-2023)

¹ Il convient de noter que la cible a été augmentée à 95 % (contre 70 % dans les années précédentes) en raison d'une méthodologie mise à jour pour cet indicateur qui devrait permettre une augmentation de la performance à l'avenir.

	Rendement du capital investi (RCI) pour les vérifications ciblées	Au moins 15:1 ²	Mars 2024	11:1	5:1	18:1
Les producteurs canadiens sont protégés contre les importations injustement sous-évaluées et subventionnées	Pourcentage des importations potentiellement soumises à des droits antidumping ou compensateurs vérifiés pour assurer la conformité	Au moins 80 %	Mars 2024	s. o. (adoption en 2022-2023)	s. o. (adoption en 2022-2023)	s. o. (adoption en 2022-2023)
Les programmes des voyageurs et des négociants fiables améliorent l'efficacité du traitement des voyageurs et des commerçants à faible risque préapprouvés	Pourcentage du temps où l'ASFC satisfait à la norme de service concernant le temps d'attente à la frontière de NEXUS Autoroute	Au moins 95 %	Mars 2024	98,3 %	99,98 %	95,6 %
	Le taux de gain de temps de traitement par passage de voyageur fiable aux points d'entrée aériens NEXUS	Au moins 40 %	Mars 2024	s. o. (adoption en 2020-2021)	37 %	47 %
	Pourcentage de membres actifs qui se conforment aux exigences du programme et à la législation frontalière	Au moins 99,9 %	Mars 2024	s. o. (adoption en 2022-2023)	s. o. (adoption en 2022-2023)	s. o. (adoption en 2022-2023)
	Ratio des négociants conventionnels et leurs marchandises ayant été examinées à la frontière par rapport aux négociants fiables et leurs marchandises	Au moins 3,5:1	Mars 2024	5,9:1	6,0:1	6,1:1
	Pourcentage des échanges commerciaux relatifs à la valeur des marchandises importées au Canada par les participants aux programmes des négociants fiables de l'ASFC	Au moins 25 %	Mars 2024	28 %	26 %	24 %
Les voyageurs et le milieu des affaires ont accès à des mécanismes de recours en temps opportun	Pourcentage des appels des décisions commerciales qui sont tranchés conformément aux normes de service	Au moins 70 %	Mars 2024	85 %	82 %	76 %
	Pourcentage des appels relatifs à des mesures d'exécution qui sont tranchés conformément aux normes de service	Au moins 70 %	Mars 2024	71 %	62 %	74 %

² Il convient de noter que la cible a été augmentée à 15:1 (contre 8:1 dans les années précédentes) afin de refléter la portée plus large des activités d'observation commerciale et des types de revenus évalués dans le cadre de cet indicateur. L'ancienne cible de 8:1 a été établie pour un indicateur précédent qui était basé uniquement sur des vérifications ciblées et des droits de douane évalués.

Dépenses budgétaires prévues pour la gestion de la frontière

Pour la responsabilité essentielle de l'ASFC en matière de gestion de la frontière, le tableau ci-dessous présente les dépenses budgétaires pour l'exercice 2023-2024, ainsi que les dépenses prévues pour cet exercice et les deux exercices suivants.

Dépenses budgétaires 2023-2024 (inscrites au budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2023-2024	Dépenses prévues 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026
1 765 249 471	1 765 249 471	1 806 844 795	1 622 896 427

Ressources humaines prévues pour la gestion de la frontière

Pour la responsabilité essentielle de l'ASFC en matière de gestion de la frontière, le tableau ci-dessous présente les ressources humaines (en équivalents temps plein) dont l'Agence aura besoin pour l'exercice 2023-2024 et les deux exercices suivants.

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2023-2024	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2024-2025	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2025-2026
11 502	11 594	11 322

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes de l'ASFC sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#).ⁱⁱ

Exécution de la loi à la frontière

Description

L'ASFC contribue à la sécurité du Canada en soutenant le système d'immigration et de protection des réfugiés lorsqu'elle détermine l'admissibilité d'une personne au Canada, en prenant les mesures appropriées pour faire respecter les lois en matière d'immigration, et en soutenant les poursuites des personnes qui enfreignent nos lois.

Faits saillants de la planification

Dans le cadre de son programme de politiques, l'ASFC continuera de faire avancer les initiatives visant à faciliter l'immigration et à assurer l'exécution équilibrée de la loi par des travaux liés aux lois et aux règlements à l'appui des objectifs de sécurité publique, de facilitation de l'immigration et d'intégrité des programmes. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- élargir les pouvoirs des agents pour leur permettre de prendre des mesures de renvoi dans des cas d'interdiction de territoire simples;
- simplifier l'annulation de certains documents d'immigration dans les cas où une mesure de renvoi a été prise;
- renforcer le cadre régissant les demandes d'allègement ministériel;
- mettre à jour le cadre de l'interdiction de territoire pour criminalité transfrontalière;
- mettre à jour le cadre de recouvrement des frais de renvoi;
- examiner les règlements applicables aux hauts fonctionnaires associés à la désignation des régimes;
- examiner les motifs graves d'interdiction de territoire, y compris les dispositions relatives à la sécurité et à l'appartenance aux organisations du crime organisé.

Parallèlement, l'ASFC fera progresser les efforts sur d'autres aspects de l'exécution de la loi à la frontière, y compris le travail conjoint avec IRCC pour assurer la durabilité à long terme du système d'asile au Canada. L'Agence continuera également de respecter les engagements pris dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes en examinant les cadres législatifs et réglementaires existants afin de s'assurer qu'ils contiennent des mesures de protection suffisantes pour les victimes. L'Agence tâchera aussi de réduire au minimum le risque de victimisation involontaire ou d'autres formes de victimisation de personnes qui ont été victimes de violence fondée sur le sexe.

L'ASFC continuera d'appuyer les engagements du gouvernement en matière de réinstallation des réfugiés afghans, ainsi que les mesures d'immigration visant à soutenir les personnes touchées par le conflit en Ukraine. L'Agence continuera également de s'associer à la GRC et à Affaires mondiales Canada pour appliquer les sanctions en réponse à l'invasion de l'Ukraine par la Russie et aux atteintes aux droits de la personne.

À l'appui de la politique canadienne d'exclusion des criminels de guerre et pour projeter les valeurs canadiennes sur la scène mondiale, l'ASFC poursuivra l'élaboration d'un plan pluriannuel pour les évaluations des pays, dans le but de renouveler et de maintenir le cadre de désignation des régimes. Ce travail aide le ministre de la Sécurité publique à exercer le pouvoir de désigner un régime comme ayant participé à des atteintes aux droits humains ou internationaux, à des actes de terrorisme ou à des crimes de guerre, rendant ainsi les hauts fonctionnaires du régime, au sens du règlement, interdits de séjour au Canada. Par exemple, l'Agence continuera à appliquer la désignation du régime iranien au titre de l'alinéa 35(1)b) de la LIPR afin de cerner et d'intercepter les hauts fonctionnaires qui sont interdits de territoire au Canada.

De plus, l'ASFC prévoit d'atteindre les résultats suivants en 2023-2024 dans le cadre de sa responsabilité principale en matière d'exécution de la loi à la frontière :

Les enquêtes en matière d'immigration permettent de repérer les personnes interdites de territoire au Canada

L'ASFC continuera de concentrer ses ressources d'enquête dans les bureaux intérieurs sur les cas présentant un risque élevé, la criminalité et la sécurité nationale étant les principales priorités. En parallèle, l'Agence mènera des activités d'enquête et travaillera en collaboration avec IRCC et la GRC afin d'améliorer la coordination opérationnelle en ce qui a trait à la migration irrégulière et au système de détermination du statut de réfugié au Canada. L'Agence continuera également de prendre différentes mesures en vue d'améliorer la gestion des mandats d'immigration d'après les recommandations formulées par le vérificateur général dans le rapport intitulé *Le renvoi d'immigrants refusés*, publié au printemps 2020, en mettant l'accent sur le soutien des renvois administratifs, tout en maintenant une stratégie améliorée de gestion des mandats à l'appui des opérations d'exécution de la loi en matière d'immigration.

Les personnes bénéficient de solutions de rechange à la détention dans la mesure du possible, ou sont placées dans le centre de détention le plus approprié en fonction de leur profil de risque

L'ASFC continuera les efforts visant à améliorer le système canadien de détention liée à l'immigration conformément au Cadre national en matière de détention liée à l'immigration, tout en veillant à ce que la détention soit utilisée comme mesure de dernier recours et à ce que des solutions de rechange à la détention soient envisagées systématiquement. En particulier,

l'Agence continuera d'utiliser des solutions de rechange à la détention reposant sur des décisions cohérentes et fondées sur le risque, permettant la mise en liberté des personnes dont le risque peut être atténué adéquatement dans la collectivité.

Parallèlement, l'ASFC continuera d'améliorer les normes nationales de détention pour ses trois centres de surveillance de l'immigration, ainsi que pour l'utilisation limitée des installations provinciales, tout en maintenant son contrat avec la Croix-Rouge canadienne pour la prestation de services de surveillance des détentions afin de s'assurer que les détenus sont traités conformément aux normes nationales et aux obligations internationales en vigueur. L'Agence continuera également d'examiner les évaluations des risques en vertu du cadre de l'évaluation nationale des risques en matière de détention afin de s'assurer que les risques sont évalués avec exactitude et que les personnes sont gérées de manière appropriée en utilisant l'approche la plus adaptée, y compris les solutions de rechange à la détention.

Les positions du ministre sont adéquatement représentées lors des processus décisionnels concernant l'immigration et la protection des réfugiés

L'ASFC continuera d'améliorer la gestion de ses activités liées aux audiences en collaboration avec la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR), y compris le recours à des audiences à distance rendues nécessaires par la pandémie de COVID-19, ainsi que la mise en œuvre de lignes directrices à jour pour l'examen des motifs de détention en ce qui a trait à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* et à la *Charte canadienne des droits et libertés*. De plus, l'Agence continuera la mise à l'essai du Centre intégré d'analyse des demandes d'asile dans la région du Grand Toronto de manière à contribuer au traitement efficace des demandes d'asile et à l'amélioration des voies de communication avec IRCC et la CISR.

Les étrangers interdits de territoire sont traités en priorité et renvoyés rapidement du Canada

Afin d'assurer le départ en temps opportun du Canada des personnes interdites de territoire qui font l'objet d'un renvoi, comme les criminels étrangers, les demandeurs d'asile déboutés et d'autres personnes interdites de territoire, l'ASFC continuera de prendre des mesures pour améliorer ses opérations de renvoi conformément aux recommandations formulées par le vérificateur général dans le rapport intitulé *Le renvoi d'immigrants refusés*, publié au printemps 2020. Ces efforts comprennent l'utilisation d'un modèle de triage national, la priorisation des renvois hautement prioritaires, l'augmentation des demandes de documents de voyage et l'utilisation par l'Agence de la ligne d'assistance aux personnes visées par une mesure de renvoi pour encourager les retours volontaires. L'Agence continuera également de travailler avec des partenaires fédéraux afin de résoudre les difficultés liées à l'obtention des documents de voyage requis dans les pays qui pourraient ne pas coopérer aux opérations de renvoi.

Les personnes et les entreprises dont les dossiers sont renvoyés au procureur de la Couronne aux fins de poursuites sont déclarées coupables

L'ASFC continuera de renforcer sa capacité de mener des enquêtes et de poursuivre les personnes et les entreprises qui contreviennent à la législation frontalière du Canada, en mettant l'accent sur les cas complexes de fraude impliquant des personnes et des organisations qui constituent une menace pour l'économie et le système de l'immigration du Canada ainsi que pour la sûreté et la sécurité des Canadiens. Les priorités opérationnelles sont principalement axées sur les cas de fraude commis par des organisateurs et des facilitateurs d'infractions graves en matière d'immigration, notamment le passage de clandestins, la fraude à l'emploi et les infractions impliquant des consultants en immigration, ainsi que d'infractions douanières graves, notamment la contrebande d'armes à feu et d'armes, la fraude commerciale et le blanchiment d'argent par voie commerciale.

En collaboration avec IRCC et le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté, l'ASFC continuera de renforcer le cadre de gouvernance et d'exécution de la loi applicable aux prestataires de services de consultation pour les personnes qui souhaitent entrer ou demeurer au Canada. Afin de mieux protéger les demandeurs et les nouveaux arrivants contre les consultants aux intentions frauduleuses, l'Agence s'emploie à accroître sa capacité d'enquête criminelle, tout en appuyant la mise en œuvre de mesures améliorées en matière de conformité, d'exécution de la loi et de sanctions disciplinaires au sein du nouveau cadre.

Analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) pour l'exécution de la loi à la frontière

L'ASFC continuera d'améliorer ses pratiques de gouvernance et de collecte de données relatives à l'ACS Plus, d'appliquer l'optique de l'ACS Plus afin d'éclairer les décisions relatives aux politiques et aux programmes qui ont une incidence sur la prestation des services, et de perfectionner sa littératie organisationnelle en matière de données et de soutenir l'amélioration des données de l'ACS Plus à l'avenir. L'Agence continuera également de mettre en œuvre les *Orientations stratégiques pour moderniser les pratiques du gouvernement du Canada en matière d'information relative au sexe et au genre* pour faire en sorte que ses services soient conçus et offerts de manière à inclure tous les genres.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le tableau de renseignements supplémentaires au sujet de l'ACS Plus sur le [site Web](#) de l'Agence.

Innovation en matière d'exécution de la loi à la frontière

L'ASFC vise plusieurs initiatives dans le cadre de sa responsabilité principale en matière d'exécution de la loi à la frontière. Voici quelques exemples :

- **Solutions de rechange à la détention** – L'ASFC continue de mettre en œuvre des solutions de surveillance et de présentation à distance pour appuyer la mise en liberté des personnes dans les cas où la détention peut être évitée au sein de la collectivité.
- **Modernisation du processus de demande d'asile** – L'ASFC continuera la mise à l'essai du Centre intégré d'analyse des demandes d'asile dans la région du Grand Toronto afin de contribuer au traitement efficace des demandes d'asile et à l'amélioration des voies de communication avec IRCC et la CISR.
- **Application mobile de signalement des clients de l'immigration** – L'ASFC continue de mettre au point une application qui permettra aux clients de l'immigration devant se présenter aux autorités de communiquer avec l'Agence à l'aide d'un appareil mobile, réduisant ainsi les points de contact en personne et appuyant les efforts d'observation et de surveillance.

Principaux risques liés à l'exécution de la loi à la frontière

Dans le cadre de sa responsabilité principale en matière d'exécution de la loi à la frontière, l'ASFC continuera de se concentrer sur les événements géopolitiques qui posent des défis à ses opérations, comme l'invasion de l'Ukraine par la Russie et l'effondrement de l'ancien gouvernement de la République islamique d'Afghanistan. Ces événements devraient continuer à exercer une pression sur les opérations frontalières en raison de l'augmentation du nombre de réfugiés, en plus des pressions persistantes sur le système d'asile causées par la migration irrégulière accrue entre les points d'entrée. L'ASFC continuera également d'appliquer la désignation du régime iranien en vertu de l'alinéa 35(1)b) de la LIPR afin d'identifier et d'intercepter les hauts fonctionnaires interdits de territoire au Canada. Parallèlement, les processus de renvoi des personnes interdites de territoire sont de plus en plus complexes en raison du manque de coopération de certains gouvernements étrangers dans la délivrance de documents de voyage pour rapatrier leurs ressortissants étrangers en temps opportun.

Résultats prévus pour l'exécution de la loi à la frontière

Pour la responsabilité essentielle de l'ASFC en matière d'exécution de la loi à la frontière, le tableau ci-dessous présente les résultats prévus, les indicateurs de résultats, les cibles et les dates d'atteinte des cibles pour l'exercice 2023-2024, ainsi que les résultats réels des trois derniers exercices pour lesquels des résultats réels sont disponibles.

Résultat ministériel	Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel 2019-2020	Résultat réel 2020-2021	Résultat réel 2021-2022
Les enquêtes en matière d'immigration permettent de repérer les personnes interdites de territoire au Canada	Pourcentage d'enquêtes en matière d'immigration entraînant la désignation d'une personne comme étant interdite de territoire au Canada	Au moins 55 %	Mars 2024	69 %	89 %	84 %
Les personnes bénéficiant de solutions de rechange à la détention dans la mesure du possible, ou sont placées dans le centre de détention le plus approprié en fonction de leur profil de risque	Personnes libérées en vertu de solutions de rechange à la détention comme pourcentage de toutes les personnes détenues	Au moins 25 %	Mars 2024	29,6 %	65 %	31 %
	Pourcentage de personnes détenues dans des établissements appropriés en fonction de leur profil de risque évalué	Au moins 85 %	Mars 2024	s. o. (adoption en 2020-2021)	75 %	89 %
Les positions du ministre sont représentées de manière appropriée dans les processus décisionnels en matière d'immigration et de statut de réfugié	Pourcentage d'audiences concernant l'interdiction de territoire, la détention et les appels où la position du ministre est confirmée par la Section de l'immigration et la Section d'appel de l'immigration	Au moins 70 %	Mars 2024	74 %	76 %	84 %
	Pourcentage des audiences de réfugiés où la position du ministre est confirmée par la Section de la protection des réfugiés et la Section d'appel des réfugiés	Au moins 70 %	Mars 2024	75 %	69 %	77 %
Les étrangers interdits de territoire sont traités en priorité et renvoyés rapidement du Canada	Pourcentage de ressortissants étrangers hautement prioritaires renvoyés du Canada (pour des motifs graves d'interdiction de territoire, comme la criminalité, la perpétration de crimes de guerre, la sécurité)	Au moins 80 %	Mars 2024	93 %	100 %	83 %
	Pourcentage de renvois sans obstacle connu	Au moins 80 %	Mars 2024	s. o. (adoption en 2020-2021)	96 %	54 %
Les personnes et les entreprises dont le dossier est renvoyé à l'avocat de la Couronne aux fins de poursuites sont déclarées coupables	Nombre de renvois aux fins de poursuites acceptés par le Service de poursuites pénales du Canada (SPPC), exprimé en pourcentage du nombre total de renvois au SPPC	Au moins 85 %	Mars 2024	s. o. (adoption en 2022-2023)	s. o. (adoption en 2022-2023)	s. o. (adoption en 2022-2023)

	Pourcentage de poursuites conclues ayant abouti à une condamnation	Au moins 80 %	Mars 2024	90 %	85 %	84 %
--	--	---------------	-----------	------	------	------

Dépenses budgétaires prévues pour l'exécution de la loi à la frontière

Pour la responsabilité essentielle de l'ASFC en matière d'exécution de la loi à la frontière, le tableau ci-dessous présente les dépenses budgétaires pour l'exercice 2023-2024, ainsi que les dépenses prévues pour cet exercice et les deux exercices suivants.

Dépenses budgétaires 2023-2024 (inscrites au budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2023-2024	Dépenses prévues 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026
445 531 244	445 531 244	342 337 543	336 210 665

Ressources humaines prévues pour l'exécution de la loi à la frontière

Pour la responsabilité essentielle de l'ASFC en matière d'exécution de la loi à la frontière, le tableau ci-dessous présente les ressources humaines (en équivalents temps plein) dont l'Agence aura besoin pour l'exercice 2023-2024 et les deux exercices suivants.

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2023-2024	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2024-2025	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2025-2026
1 892	1 902	1 888

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes de l'ASFC sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#).

Services internes : résultats prévus

Description

Les services internes sont les services fournis au sein d'un ministère afin qu'il puisse respecter ses obligations et exécuter ses programmes. Les dix catégories de services internes sont les suivantes :

- ▶ Services de gestion et de surveillance
- ▶ Services des communications
- ▶ Services juridiques
- ▶ Services de gestion des ressources humaines
- ▶ Services de gestion des finances
- ▶ Services de gestion de l'information
- ▶ Services de technologie de l'information
- ▶ Services de gestion des biens immobiliers
- ▶ Services de gestion du matériel
- ▶ Services de gestion des acquisitions

Faits saillants de la planification

Promotion d'un effectif en bonne santé, diversifié et inclusif

Afin d'orienter sa transition vers de nouvelles méthodes de travail qui resteront au-delà de la pandémie de COVID-19, l'ASFC poursuivra la mise en œuvre de son modèle de travail hybride afin d'atteindre un équilibre efficace entre le travail en personne et le travail à distance.

L'Agence continuera également d'assurer des mesures de sécurité appropriées en milieu de travail, conformément aux dernières directives en matière de santé publique.

L'ASFC continuera de renforcer la résilience organisationnelle grâce à des programmes et services visant à développer la capacité et la responsabilisation nécessaires pour favoriser et maintenir une culture saine. Pour ce faire, elle déploiera des efforts axés sur la culture auprès des cadres supérieurs et des gestionnaires, ainsi que d'efforts accrus en matière de mobilisation des employés afin de créer et d'intégrer des boucles de rétroaction fiables au sein de l'organisation. L'objectif global de l'Agence est d'assurer un effectif bien encadré, performant et fondé sur la confiance.

L'ASFC poursuivra ses efforts pour créer un effectif diversifié et inclusif qui reflète la population du Canada. À cette fin, l'Agence visera un large éventail d'initiatives dans le cadre de son plan d'action sur l'équité, la diversité et l'inclusion, de son plan d'action en matière de langues officielles, de sa stratégie pour un effectif autochtone, de sa stratégie de lutte contre le

racisme et de son plan d'accessibilité, afin de promouvoir la représentation des groupes en quête d'équité à tous les niveaux. Les résultats de ces efforts favoriseront un climat d'équité et d'inclusion dans lequel tous les employés pourront réaliser leur plein potentiel, parallèlement aux efforts continus visant à promouvoir le bien-être des employés par l'entremise de la stratégie de mieux-être et du cadre pour un milieu de travail respectueux de l'Agence.

Pour favoriser davantage un milieu de travail sécuritaire et respectueux, l'Agence veillera à la mise en œuvre continue de mesures de prévention et de résolution du harcèlement et de la discrimination, y compris des mesures visant à corriger le comportement des employés de l'ASFC ainsi que des membres du public qui interagissent avec les employés de l'ASFC dans le cadre de leurs fonctions. De plus, l'ASFC poursuivra l'exécution de son programme de formation de base en leadership et en gestion, qui combine l'apprentissage virtuel et en classe pour les gestionnaires de personnes. Ce programme vise à adopter une approche nationale en matière de leadership et de gestion, en veillant à ce que les gestionnaires aient des attentes claires quant aux comportements de leadership et aux responsabilités de gestion, tout en mettant en valeur les qualités des dirigeants à l'échelle de l'Agence afin de renforcer une culture saine et un milieu de travail respectueux.

Faire progresser le programme de transformation de l'ASFC

L'ASFC continuera de faire avancer son programme de transformation en vue d'assurer une base solide et durable, de bâtir sa vision de la frontière de l'avenir et d'assurer une agilité et une efficacité opérationnelles continues. La poursuite des activités de transformation de l'Agence reste essentielle afin de suivre le rythme d'un environnement opérationnel qui évolue rapidement, les tendances mondiales en matière de voyages et de commerce, et les exigences de santé publique découlant de la pandémie de COVID-19.

Du point de vue de l'information, de la science et de la technologie, l'ASFC poursuivra sa transition vers un milieu de travail numérique, y compris une bande passante accrue, une solide sécurité et une meilleure connectivité avec les partenaires et les intervenants, ainsi que divers outils pour améliorer la collaboration et le travail à distance. L'Agence se positionnera comme un leader de la transformation numérique, tout en soutenant une culture moderne d'équipe unique, en améliorant la continuité des activités, et en attirant et en maintenant en poste les candidats les meilleurs et les plus brillants grâce à un environnement de travail hybride solide. De plus, l'Agence continuera d'améliorer ses technologies de l'information grâce à des efforts continus visant à optimiser les systèmes et les applications, à renforcer les mécanismes de défense en matière de cybersécurité et à faire avancer la stratégie en matière d'infonuagique afin de moderniser la gestion des ressources et des services d'information destinés aux Canadiens.

L'ASFC continuera d'améliorer sa stratégie en matière de données d'entreprise et d'analytique en intégrant davantage les fonctions de veille stratégique à l'analytique afin de promouvoir la

littératie en matière de données et la prise de décisions fondées sur des données probantes à l'échelle de l'organisation. Il faudra mettre en œuvre le cadre de données pour orienter l'utilisation des données et l'analytique dans l'ensemble de l'Agence. D'autres activités permettront de régler la question de la dette en matière de données de l'Agence grâce à l'intégration horizontale des données et des enjeux liés à la qualité des données, tout en améliorant la disponibilité et l'accessibilité de l'entrepôt de données d'entreprise. La normalisation des outils d'analytique à l'échelle de l'organisation, la progression de l'utilisation de la technologie infonuagique et l'élaboration d'un ensemble de politiques modernes et adaptatives permettront collectivement à l'Agence d'atteindre ses objectifs de transformation.

Assurer des communications efficaces à l'appui des activités de l'ASFC

L'ASFC continuera de fournir des communications claires, proactives et accessibles au public afin de soutenir les priorités du Canada en matière de sécurité nationale et de sécurité publique, et de faciliter le commerce et le développement économique.

Pour atteindre les publics visés au Canada et à l'étranger, l'ASFC utilisera diverses tactiques de communication, y compris les activités traditionnelles de relations avec les médias et la diffusion dans les médias sociaux, afin de promouvoir la conformité à la loi à la frontière, de contrer la désinformation et de souligner le travail exceptionnel des agents de l'ASFC.

Des approches novatrices et proactives en matière de communications internes seront utilisées pour favoriser l'échange continu d'information et la mobilisation de l'effectif de l'Agence, qui compte environ 16 000 employés et représente divers milieux et emplacements au Canada et dans le monde.

Planification de l'attribution des marchés aux entreprises autochtones

L'ASFC continue de renforcer ses relations avec les entrepreneurs et les communautés autochtones dans le cadre du processus d'approvisionnement fédéral, et elle s'engage à respecter l'exigence pangouvernementale de veiller à ce qu'un minimum de 5 % de la valeur totale des contrats soit attribué chaque année à des entreprises autochtones. L'Agence dépasse actuellement l'objectif de 5 %. De plus, elle est en train d'élaborer une politique sur l'approvisionnement auprès des Autochtones et prévoit de mener des activités de sensibilisation à l'échelle régionale afin d'encourager davantage les possibilités d'approvisionnement auprès des fournisseurs autochtones à l'avenir.

Dépenses budgétaires prévues pour les services internes

Pour les services internes de l'ASFC, le tableau ci-dessous présente les dépenses budgétaires pour l'exercice 2023-2024, ainsi que les dépenses prévues pour cet exercice et les deux exercices suivants.

Dépenses budgétaires 2023-2024 (inscrites au budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2023-2024	Dépenses prévues 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026
507 087 682	507 087 682	472 675 940	424 903 107

Ressources humaines prévues pour les services internes

Pour les services internes de l'ASFC, le tableau ci-dessous présente les ressources humaines (en équivalents temps plein) dont l'Agence aura besoin pour l'exercice 2023-2024 et les deux exercices suivants.

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2023-2024	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2024-2025	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2025-2026
2 418	2 441	2 355

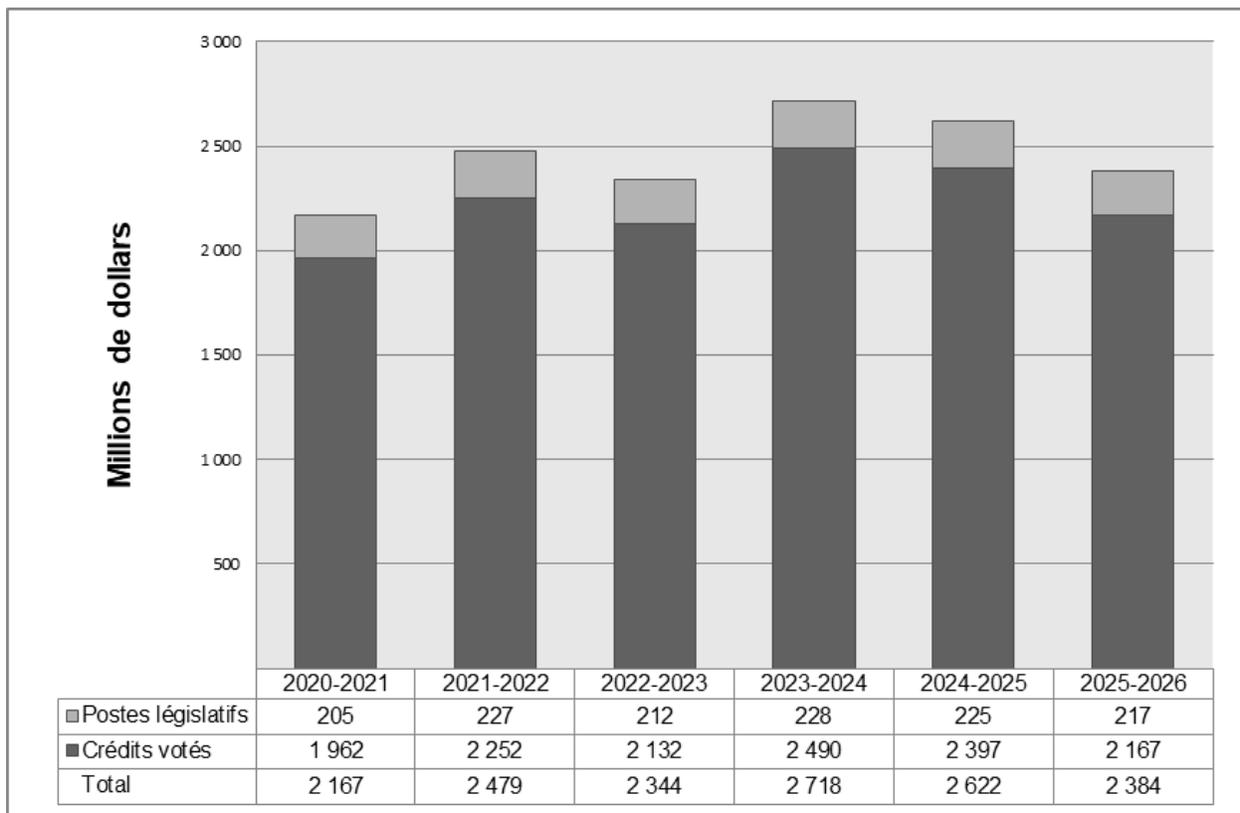
Dépenses et ressources humaines prévues

Cette section donne un aperçu des dépenses et des ressources humaines prévues de l'ASFC pour les trois prochains exercices et compare les dépenses prévues pour l'exercice 2023-2024 avec les dépenses des trois derniers exercices.

Dépenses prévues

Dépenses ministérielles de 2020-2021 à 2025-2026

Le graphique ci-dessous présente les tendances des dépenses de l'ASFC au fil du temps. Il convient de noter que les montants peuvent ne pas correspondre exactement en raison des arrondis.



Sommaire de la planification budgétaire pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau ci-dessous présente des renseignements sur les dépenses pour chaque responsabilité essentielle de l'ASFC, ainsi que pour ses services internes, pour 2023-2024 et les autres exercices pertinents.

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses réelles 2020-2021	Dépenses réelles 2021-2022	Prévisions des dépenses 2022-2023	Dépenses budgétaires 2023-2024 (inscrites au budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2023-2024	Dépenses prévues 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026
Gestion de la frontière	1 452 822 132	1 665 443 159	1 619 861 283	1 765 249 471	1 765 249 471	1 806 844 795	1 622 896 427
Exécution de la loi à la frontière	251 133 356	303 098 988	318 963 184	445 531 244	445 531 244	342 337 543	336 210 665
Total partiel	1 703 955 488	1 968 542 147	1 938 824 467	2 210 780 715	2 210 780 716	2 149 182 338	1 959 107 092
Services internes	463 482 360	510 175 844	405 261 439	507 087 682	507 087 682	472 675 940	424 903 107
Total	2 167 437 848	2 478 717 991	2 344 085 906	2 717 868 397	2 717 868 397	2 621 858 278	2 384 010 199

Les dépenses prévues pour 2022-2023 sont légèrement inférieures aux dépenses réelles de 2021-2022. Cette différence est principalement attribuable au report de fonds de 2022-2023 aux années suivantes, notamment :

- Fonds reportés pour le système d'asile et d'immigration irrégulière ainsi que le projet d'interopérabilité en matière d'asile.
- Fonds reportés pour l'initiative sur la conduite avec capacités affaiblies par la drogue.
- Financement réaffecté pour le projet du pont international Gordie-Howe.
- Fonds reportés pour l'Initiative intégrée de sécurité du fret – Projet d'installations d'examen des conteneurs maritimes.
- Fonds reportés pour le programme des immeubles et d'équipements.

En 2023-2024, le financement de l'Agence a augmenté de 373,8 millions de dollars par rapport aux dépenses prévues en 2022-2023 en raison d'un financement nouveau et temporaire. Le nouveau financement comprend les éléments suivants :

- Financement du système d'asile et d'immigration irrégulière du Canada.
- Financement du projet du pont international Gordie-Howe.
- Financement de la réinstallation des réfugiés afghans.

- Financement des contrats de la Garde nationale.
- Financement en réponse à la migration irrégulière dans les Amériques.
- Financement pour le Projet des postes frontaliers terrestres.

Sommaire des dépenses budgétaires brutes et nettes prévues (en dollars)

Le tableau ci-dessous fait le rapprochement des dépenses brutes prévues et des dépenses nettes prévues pour 2023-2024.

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses brutes prévues 2023-2024	Recettes prévues affectées aux dépenses 2023-2024	Dépenses nettes prévues 2023-2024
Gestion de la frontière	1 789 279 471	(24 030 000)	1 765 249 471
Exécution de la loi à la frontière	445 531 244	0	445 531 244
Total partiel	2 234 810 715	(24 030 000)	2 210 780 715
Services internes	507 087 682	0	507 087 682
Total	2 741 898 397	(24 030 000)	2 717 868 397

Ce tableau vise à aider la présentation de la portée complète des activités de l'Agence qui sont largement financées par des recettes ou des comptes à fins déterminées.

Ressources humaines prévues

Le tableau ci-dessous présente des renseignements sur les ressources humaines (en équivalents temps plein) pour chaque responsabilité essentielle de l'ASFC, ainsi que pour ses services internes, pour 2023-2024 et les autres exercices pertinents.

Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes

Responsabilités essentielles et services internes	Équivalents temps plein réels 2020-2021	Équivalents temps plein réels 2021-2022	Prévisions d'équivalents temps plein 2022-2023	Équivalents temps plein prévus 2023-2024	Équivalents temps plein prévus 2024-2025	Équivalents temps plein prévus 2025-2026
Gestion de la frontière	10 023	10 210	11 476	11 502	11 594	11 322
Exécution de la loi à la frontière	1 647	1 735	1 953	1 892	1 902	1 888
Total partiel	11 670	11 945	13 429	13 394	13 496	13 210
Services internes	2 726	3 112	2 367	2 418	2 441	2 355
Total	14 396	15 057	15 796	15 812	15 937	15 565

En 2023-2024, les ETP prévus de l'Agence devraient augmenter en raison du nouveau financement lié au système d'asile et d'immigration irrégulière du Canada; au projet du pont international Gordie-Howe; à la réinstallation des réfugiés afghans; aux contrats de la Garde nationale; et à la migration irrégulière dans les Amériques.

Budget des dépenses par crédit voté

Des renseignements sur les crédits de l'ASFC sont accessibles dans le [Budget principal des dépenses 2023-2024](#).ⁱⁱⁱ

État des résultats condensé prospectif

L'état des résultats condensés prospectifs donne un aperçu des opérations de l'ASFC de 2022-2023 à 2023-2024.

Les prévisions des résultats et les résultats prévus dans le présent état des résultats ont été préparés selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les prévisions des dépenses et les dépenses prévues présentées dans d'autres sections du Plan ministériel ont été établies selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses. Les montants peuvent donc différer.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouvent sur le [site Web](#) de l'ASFC.

État des résultats condensé prospectif pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024

Renseignements financiers	Prévisions des résultats 2022-2023	Résultats prév us 2023-2024	Écart (résultats prév us 2023-2024 moins prévisions des résultats 2022-2023)
Total des dépenses	2 644 861 000	2 808 719 000	163 858 000
Total des revenus	24 030 000	24 030 000	0
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	2 620 831 000	2 784 689 000	163 858 000

Les dépenses totales en 2023-2024 devraient s'élever à 2 809 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 164 millions de dollars par rapport aux 2 645 millions de dollars prévus en 2022-2023.

Renseignements ministériels

Profil organisationnel

Ministre de tutelle :	L'honorable Marco E. L. Mendicino, C.P., député
Administrateur général :	Erin O’Gorman
Portefeuille ministériel :	Sécurité publique
Instruments habilitants :	<i>Loi sur l’Agence des services frontaliers du Canada</i> ^{iv} <i>Loi sur le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile</i> ^v
Année d’incorporation ou de création :	2003

Raison d’être, mandat et rôle : composition et responsabilités

Des renseignements sur la raison d’être, le mandat et le rôle de l’ASFC se trouvent sur son [site Web](#).^{vi}

Des renseignements sur les engagements de la lettre de mandat de l’ASFC se trouvent dans la [lettre de mandat du ministre](#).^{vii}

Contexte opérationnel

Pour des renseignements sur le contexte opérationnel de l’ASFC, consulter la section « [Aperçu de nos plans](#) » du présent document.

Cadre de présentation de rapports

Le cadre ministériel des résultats et le répertoire des programmes approuvés de l’ASFC pour 2023-2024 sont illustrés ci-dessous :

CADRE MINISTÉRIEL DES RÉSULTATS	Responsabilité essentielle : Gestion de la frontière		Responsabilité essentielle : Exécution de la loi à la frontière	
	Résultats ministériels	Indicateurs de résultats ministériels	Résultats ministériels	Indicateurs de résultats ministériels
Les activités de renseignement, de menace et d’évaluation des risques de l’ASFC contribuent à la détermination, à l’atténuation et à la neutralisation des risques et des menaces pour la sécurité et la prospérité des Canadiens et du Canada		Pourcentage de voyageurs aériens ciblés pour examen qui ont mené à un résultat attendu	Les enquêtes en matière d’immigration permettent de repérer les personnes interdites de territoire au Canada	Pourcentage d’enquêtes en matière d’immigration entraînant la désignation d’une personne comme étant interdite de territoire au Canada
		Pourcentage de fret maritime et aérien ciblé pour examen qui a mené à un résultat attendu	Les personnes bénéficient de solutions de recharge à la détention dans la mesure du possible, ou sont placées dans le centre de détention le plus approprié en fonction de leur profil de risque	Personnes libérées en vertu de solutions de recharge à la détention comme pourcentage de toutes les personnes détenues
		Pourcentage de recommandations d’admissibilité fournies/réalisées conformément aux normes de service pertinentes		Pourcentage de personnes détenues dans des établissements appropriés en fonction de leur profil de risque évalué
Les voyageurs admissibles sont traités de manière efficace		Pourcentage du temps où l’ASFC satisfait à la norme de service concernant les temps d’attente à la frontière dans le mode routier	Les positions du ministre sont représentées de manière appropriée dans les processus décisionnels en matière d’immigration et de statut de réfugié	Pourcentage d’audiences concernant l’interdiction de territoire, la détention et les appels où la position du ministre est confirmée par la Section de l’immigration et la Section d’appel de l’immigration

	Pourcentage de voyageurs utilisant les dispositifs d'inspection primaire (DIP) dans les aéroports dotés de DIP		Pourcentage des audiences de réfugiés où la position du ministre est confirmée par la Section de la protection des réfugiés et la Section d'appel des réfugiés
	Disponibilité effective des dispositifs d'inspection primaire (DIP) en pourcentage de la disponibilité prévue	Les étrangers interdits de territoire sont traités en priorité et renvoyés rapidement du Canada	Pourcentage de ressortissants étrangers hautement prioritaires renvoyés du Canada (pour des motifs graves d'interdiction de territoire, comme la criminalité, la perpétration de crimes de guerre, la sécurité)
			Pourcentage de renvois sans obstacle connu
Les voyageurs et leurs marchandises respectent les lois pertinentes	Pourcentage des examens de voyageurs en matière d'immigration qui ont produit un résultat (mesure d'exécution ou de facilitation)	Les personnes et les entreprises dont le dossier est renvoyé à l'avocat de la Couronne aux fins de poursuites sont déclarées coupables	Nombre de renvois aux fins de poursuites acceptés par le Service de poursuites pénales du Canada (SPPC), exprimé en pourcentage du nombre total de renvois au SPPC
	Le taux résultant d'examen sélectif des marchandises des voyageurs est 'X' fois plus élevé que le taux résultant d'examen aléatoire des marchandises des voyageurs		Pourcentage de poursuites conclues ayant abouti à une condamnation
Les marchandises et moyens de transport commerciaux admissibles font l'objet d'un traitement efficace	Pourcentage de temps que l'ASFC a respecté la norme de service du secteur commercial sur le service des temps d'attente à la frontière		
	Pourcentage de décisions de mainlevées éligibles fournies dans les délais établis		
	Disponibilité réelle du guichet unique en pourcentage de la disponibilité planifiée		
Les commerçants respectent les lois et les exigences pertinentes	Pourcentage de marchandises commerciales à risque élevé qui sont ciblées par le Centre national de ciblage (CNC) sont examinées à la frontière		
	Pourcentage des examens commerciaux aléatoires ayant produit un résultat		
	Pourcentage d'examens de marchandises commerciales ayant produit un résultat lié à la non-conformité contre un négociant		
	Pourcentage de sanctions imposées contre des négociants représentant des cas de non-conformité persistants		
Les importateurs se conforment aux exigences en matière de recettes	Pourcentage d'importateurs non conformes avec les règles de revenu		
	Rendement du capital investi (RCI) pour les vérifications ciblées		
Les producteurs canadiens sont protégés contre les importations injustement sous-évaluées et subventionnées	Pourcentage des importations potentiellement soumises à des droits antidumping ou compensateurs vérifiés pour assurer la conformité		
Les programmes des voyageurs et des négociants fiables améliorent l'efficacité du traitement des voyageurs et des commerçants à faible risque préapprouvés	Pourcentage du temps où l'ASFC satisfait à la norme de service concernant le temps d'attente à la frontière de NEXUS Autoroute		
	Le taux de gain de temps de traitement par passage de voyageur fiable aux points d'entrée aériens NEXUS		
	Pourcentage de membres actifs qui se conforment aux exigences du programme et à la législation frontalière		
	Ratio des négociants conventionnels et leurs marchandises ayant été examinées à la frontière par rapport aux négociants fiables et leurs marchandises		

	Pourcentage des échanges commerciaux relatifs à la valeur des marchandises importées au Canada par les participants aux programmes des négociants fiables de l'ASFC
Les voyageurs et le milieu des affaires ont accès à des mécanismes de recours en temps opportun	Pourcentage des appels des décisions commerciales qui sont tranchés conformément aux normes de service
	Pourcentage des appels relatifs à des mesures d'exécution qui sont tranchés conformément aux normes de service

RÉPERTOIRE DES PROGRAMMES	Ciblage	Enquêtes en matière d'immigration
	Collecte et analyse du renseignement	Détentions
	Filtrage de sécurité	Audiences
	Facilitation de la circulation et conformité des voyageurs	Renvois
	Facilitation et conformité des opérations commerciales	Enquêtes criminelles
	Facilitation et conformité des échanges commerciaux	
	Antidumping et compensation	
	Voyageurs fiables	
	Négociants fiables	
	Recours	
	Constitution des forces	
	Immeubles et équipements	
	Soutien technologique régional	

Renseignements connexes sur le répertoire des programmes

Des renseignements sur les dépenses prévues, les ressources humaines et les résultats liés au répertoire des programmes de l'ASFC sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#).

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous sont accessibles sur le [site Web](#) de l'ASFC :

- ▶ Analyse comparative entre les sexes plus

Dépenses fiscales fédérales

Le plan ministériel de l'ASFC ne comprend pas de renseignements sur les dépenses fiscales. Les mesures fiscales relèvent du ministre des Finances. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût des dépenses fiscales fédérales dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#).^{viii} Ce rapport fournit aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédérales connexes, ainsi que sur les évaluations fiscales, les rapports de recherche et les analyses comparatives entre les sexes plus.

Coordonnées de l'organisation

Les coordonnées de l'ASFC sont disponibles sur son [site Web](#).^{ix}

Annexe : définitions

analyse comparative entre les sexes plus (gender-based analysis plus)

Outil analytique servant à faciliter l'élaboration de politiques, de programmes et d'autres initiatives adaptés et inclusifs. L'ACS Plus est un processus qui consiste à déterminer qui est touché par la problématique ou par les possibilités envisagées dans le cadre de l'initiative, à déterminer comment l'initiative pourrait être adaptée pour répondre aux divers besoins des personnes les plus touchées, à prévoir les obstacles qui empêchent d'accéder à l'initiative ou d'en bénéficier et à les atténuer. L'ACS Plus est une analyse intersectionnelle qui va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre) pour tenir compte d'autres facteurs, comme l'âge, le handicap, l'éducation, l'ethnicité, le statut économique, la géographie, la langue, la race, la religion et l'orientation sexuelle.

cadre ministériel des résultats (departmental results framework)

Cadre qui comprend les responsabilités essentielles du ministère, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel.

cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non budgetary expenditures)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le Budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son plan ministériel et son rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein (full-time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Les équivalents temps plein sont calculés par un rapport entre les heures de travail assignées et les heures normales de travail prévues. Les heures normales sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de résultat ministériel (departmental result indicator)

Facteur ou variable qui présente une façon valide et fiable de mesurer ou de décrire les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiative)

Initiative dans le cadre de laquelle deux organisations fédérales ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

innovation à fort impact (high impact innovation)

L'innovation à fort impact varie selon le contexte organisationnel. Dans certains cas, il peut s'agir de tenter quelque chose de très nouveau ou sortant des sentiers battus. Dans d'autres cas, il peut s'agir d'apporter progressivement des améliorations dans un domaine où les coûts sont élevés ou de résoudre des problèmes auxquels un grand nombre de Canadiens ou de fonctionnaires doivent faire face.

plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

plan ministériel (Departmental Plan)

Document énonçant les priorités, les programmes, les résultats attendus et les ressources connexes requises d'un ministère sur une période de trois ans qui commence à l'exercice indiqué dans le titre du document. Les plans ministériels sont présentés au Parlement chaque printemps.

priorités pangouvernementales (government-wide priorities)

Aux fins du Plan ministériel 2023-2024, les priorités pangouvernementales sont les thèmes généraux décrivant le programme du gouvernement dans le discours du Trône de 2021: bâtir un présent et un avenir plus sains; développer une économie plus résiliente; mener une action climatique audacieuse; travailler plus fort pour rendre les collectivités sécuritaires; défendre la diversité et l'inclusion; avancer plus rapidement sur la voie de la réconciliation; lutter pour un monde plus sûr, plus juste et plus équitable.

programme (program)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein d'un ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de services.

rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Présentation d'information sur le rendement réel d'un ministère au cours d'un exercice par rapport à ses plans, priorités et résultats attendus énoncés dans son plan ministériel pour cet exercice. Les rapports sur les résultats ministériels sont présentés au Parlement chaque automne.

rendement (performance)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

répertoire des programmes (program inventory)

Compilation de l'ensemble des programmes d'un ministère qui décrit la manière dont les ressources sont organisées pour s'acquitter des responsabilités essentielles du ministère et atteindre ses résultats prévus.

responsabilité essentielle (core responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (result)

Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat ministériel (departmental result)

Changement qu'un ministère cherche à influencer. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats du niveau des programmes.

Notes en fin d'ouvrage

- i. Documents sur l'ASFC, <https://www.cbsa-asfc.gc.ca/agency-agence/reports-rapports/menu-fra.html>
- ii. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html>
- iii. Budget principal des dépenses, <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/depenses-prevues/plan-depenses-budget-principal.html>
- iv. *Loi sur l'Agence des services frontaliers du Canada*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-1.4/>
- v. *Loi sur le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-31.55/index.html>
- vi. Raison d'être, mandat et rôle, <https://www.cbsa-asfc.gc.ca/agency-agence/menu-fra.html>
- vii. Lettre de mandat du ministre, <https://pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2021/12/16/lettre-de-mandat-du-ministre-de-la-securite-publique>
- viii. Rapport sur les dépenses fiscales fédérales, <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/services/publications/depenses-fiscales.html>
- ix. Coordonnées de l'ASFC, <https://www.cbsa-asfc.gc.ca/contact/menu-fra.html>